



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparant; je suis en *Velette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du jeudi 25 octobre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Chambéry, ce 12 octobre. Le même jour que l'armée française fit son entrée à Chambéry, il se forma une société des amis de la liberté & de l'égalité; il y a tous les jours séance, il y vient un grand nombre de citoyens. Déjà des membres de cette société ont été députés dans les autres provinces de la Savoie, pour instruire le peuple sur ses droits, & lui montrer les moyens de rester libre. Outre le club de Chambéry, il y en a un à Rumilly, un à Annecy, un à Carrouge, un à Bonneville, un à Cluse. On espère bientôt que chaque ville, chaque bourg aura son club & son atelier de piques.

Dimanche, 14 courant, toutes les communes s'assemblent pour nommer nos députés. Ces députés se réuniront le dimanche suivant, à l'église paroissiale de Chambéry, pour émettre leurs vœux sur le gouvernement qu'ils veulent adopter; il y a déjà quelques communes qui ont tenu leur assemblée, & elles ont voté pour le gouvernement français républicain; toutes feront de même.

De Nice, ce 8 octobre. — Lettre des juges composant le tribunal civil & criminel de la ville & de devant comté de Nice à la convention nationale.

Représentans du peuple français, la nation française vient enfin d'humilier une puissance dont les injures multipliées ont provoqué son courroux; sa politique astucieuse n'a pu la garantir des attaques d'un peuple libre: l'arbre de la liberté est planté au milieu de Nice, & bientôt ses rameaux vivillans ombrageront une terre qu'avoit desséchée le soleil dévorant du despotisme. Couvert des lauriers qu'il a cueillis, le général Anselme a porté ses premiers regards sur l'administration de la justice, qu'avoient lâchement abandonnée les mains chargées de la distribuer. La confiance qu'il a bien voulu avoir en notre zèle, l'a porté à nous charger provisoirement de ce soin important. Notre amour pour la patrie ne nous a pas permis d'hésiter à lui faire le sacrifice de nos veilles, de notre repos, & de toutes nos facultés morales & physiques, & tandis que le général Anselme fait respecter la nation française par la force de ses armes & la vi-

gneur de ses mesures ; tandis que les corps administratifs & municipaux veillent avec le zèle le plus constant & l'ardeur la plus infatigable à tout ce qui peut intéresser la nation ; tandis que la société patriotique qui vient de se former, fait naître & propage l'esprit de la liberté, l'amour de l'égalité & la haine des tyrans, nous, heureux d'être les coopérateurs de la régénération Napoléon, nous travaillons avec courage à faire aimer les loix françaises, en les appliquant avec l'impartialité la plus sévère. Continuez, représentans d'un peuple libre, continuez à assurer le bonheur du peuple, en le fondant sur cette douce égalité, sans laquelle il n'est point de liberté. »

Les juges composant provisoirement le tribunal civil & criminel de la ville & ci-devant comté de Nice, TOUNE, président ; ALTIARN, AUDEBAT, DEBRAY, GALLY.

De Vienne, ce 6 octobre. On vient d'éprouver ici une grande frayeur qui faisoit trembler toute la ville. Voici le fait : environ 700 ouvriers qui travailloient dans les ateliers d'étoffes de soie & de rubans, avoient été renvoyés par les fabricans ; ces gens se voyant sans pain, s'attroupèrent & se proposèrent de se venger sur ces fabricans, & de se porter en même temps à la cour pour lui demander des subsistances, se fondant sur le motif que feu l'empereur Joseph II les avoit fait venir de l'étranger & leur avoit fait de grandes promesses. La cour instruite à temps du mouvement de ces ouvriers, a fait marcher des troupes & arrêter les principaux chefs de l'attroupement ; mais en même temps elle a donné des ordres d'examiner la conduite des fabricans & de leur enjoindre de procurer de l'ouvrage à ces ouvriers. Ces mesures ont rétabli la tranquillité publique.

De Francfort, ce 12 octobre. L'électeur palatin duc de Bavière, a cédé à la fin aux instances répétées des ministres de Vienne & de Berlin, & fait déclarer au ministre de France, M. Darigny, qu'il ne pouvoit plus le reconnoître dans le caracté-

re public qu'il avoit, & qu'en conséquence, il devoit s'éloigner de la cour.

On mande de Vienne, que la cour de Turin, à laquelle, prend-on, c'est la France qui a déclaré la guerre, dans un moment où il existoit une grande fermentation dans la Savoie & le Piémont, a fait demander des secours en troupes ; sur cette demande, le conseil aulique de guerre, a expédié des ordres dans la Hongrie pour en tirer 12,000 Croates, qui se rendront dans la Savoie.

De Worms, ce 9 octobre. Les Français ont quitté dimanche dernier à onze heures avant midi notre ville pour retourner à Spire où est leur corps d'armée. Il n'est pas possible d'exprimer la terreur & les angoisses que l'entrée de ces troupes nous a causées. Tout le monde crioit, se lamentoit, enfin c'étoit une calamité générale. Les portes furent fermées, & défendu sous peine de mort de s'éloigner ; les contributions énormes demandées avec des menaces terribles. Le général Newinger déclara qu'il braqueroit les canons dans toutes les rues, & feroit un monceau de ruines de la ville, si la somme imposée, (dont à-peu près la moitié rassemblée) n'étoit pas livrée à midi. Toutes les prières furent inutiles ; le général fut inexorable, disant : qu'il avoit ses ordres & témoignant ses regrets de ne pouvoir pas les adoucir. Chacun apporta ce qu'il avoit, & même des effets précieux. Mais il refusa ce qui n'étoit pas de l'argent comptant. Comme il n'y avoit pas moyen de satisfaire aux demandes du général, il prit les drage dont nous avons déjà parlé. Cependant, quelques sévères que furent les ordres du général à notre égard, ils ne étoient pas moins pour les troupes : aucun soldat n'osa se permettre le moindre écart. Il a fait observer ici la discipline la plus rigide, & ce qui s'étoit passé à Spire devoit sans doute nous rassurer à cet égard. Nous ne pouvons assez nous louer des manières honnêtes des soldats. Plusieurs pleuroient avec nous sur les malheureuses circonstances, & sur la rigueur du général Newinger. Quelques chasseurs français firent en-

tr'eux une collecte de quelques gros écus pour
donner à une femme qui se désoloit de ne pouvoir
fournir sa cote-part aux contributions. Presque tous
les soldats nous manifestèrent leur répugnance à
exécuter l'ordre de détruire la ville, & cependant
on leur avoit parlé de nous comme de leurs plus
cruels ennemis. Les officiers nous conseillèrent
d'écrire en France, & nous assurèrent que tout
nous seroit rendu. On évalue le montant de ce que
les Français ont conquis de Spire jusques ici à 20
millions. Ils ont trouvé ici des tentes neuves que
les émigrés avoient mises en gage, suffisantes pour
plusieurs mille hommes. Ce qu'ils ont pris en grains
& farines aux Prussiens & Autrichiens, fait un objet
très-considérable. On a fait, il est vrai, grâce aux
bourgeois pour ces contributions, mais comme le
magistrat est obligé de les payer, cela viendra à la
fin au même. C'est contre Coblentz & les environs
que les Français paroissent singulièrement animés.
Hier arriva un cavalier du quartier-général de Spire
avec un gros paquet de placards du général Custine
pour être affiché par-tout. Le général nous a fait
assurer que nous n'avions plus rien à craindre, &
qu'il ne seroit fait le moindre mal à qui que ce fût
lorsqu'il reviendroit dans ces environs. Nous voilà
donc au moins tranquilles pour l'avenir.

F R A N C E.

De Strasbourg. Divers voyageurs qui viennent
d'arriver de Francfort, nous apprennent qu'ils ont
rencontré sur leur route un gros corps de troupes
de l'armée du général Custines, qui passoit à Og-
gersheim (petite ville en deçà du Rhin, à deux
lieues de Manheim, où Pélectrice régnaute de
Bavière a une maison de plaisance, qu'elle a quitté
depuis l'arrivée de nos armées dans les environs)
dans le Palatinat, toujours en deçà du Rhin, &
prenoit le chemin de Mayence. Ni officiers ni sol-
dats ne savent la destination positive de cette
marche; mais il est fort à supposer que ce général
veut mettre à profit les bonnes dispositions des

habitans des environs, pour châtier les personnages
qui se disent leurs maîtres, & leur ont causé beau-
coup de souffrances de la part des Français émigrés,
que ces prétendus pères du peuple ont nourri si
long-temps chez eux.

De Lille, ce 21 octobre. Le projet d'une campa-
gne d'hiver aura indubitablement son plein & en-
tier effet. L'arrivée du général Dumourier à Valen-
ciennes, met déjà les troupes en mouvement.
Toute notre garnison est partie ce matin & est
fortie par différentes portes. La joie étoit peinte
sur tous les visages, & l'air *ça va* servoit de mar-
che. Hier il est arrivé le second escadron des huf-
fards de l'Egalité. Les hulans & les casquettes qui
n'ont plus l'espoir du pillage & qui prévoient qu'il
n'y a plus que des coups à gagner en combattant
contre les Français, défontent par bandes. Ces
voleurs & assassins à gages, malgré les nombreux
& horribles brigandages qu'ils ont commis sur cette
malheureuse frontière, sont chargés de misère & de
vermine. Deux d'entr'eux à qui nous avons de-
mandé quel usage ils faisoient de leur rapine,
puisque ils étoient si misérables, nous ont répondu
avec cette naïveté allemande, qu'ils ne jouissoient
de leurs vols qu'autant qu'ils trouvoient à s'en dé-
falte à l'insu de leurs chefs, & que lors même
qu'ils rentroient au corps sans butin & argent, ils
recevoient des coups de bâton à proportion des
besoins de leurs supérieurs qui ne leur abandon-
noient que la vingtième partie de ce qu'ils appor-
toient. La municipalité de Seclin, dénoncée par
le district de Lille, pour avoir, par désobéissance,
fait perdre à la nation, les meubles de plusieurs
émigrés, & soupçonnée d'avoir favorisé de tout
son pouvoir, les Autrichiens qui avoient pris poste
dans Seclin, avoit été traduite dans les prisons de
Lille par les ordres des citoyens commissaires. Ce
corps municipal ayant prouvé son innocence sur les
faits dont on l'accusoit, a été hier mis en liberté
& renvoyé à ses fonctions. . . .

De Marseille. Les drapeaux enlevés à Nice ont
été déposés ici sur l'autel de la patrie. On chanta
l'hymne célèbre. Au couplet *liberté chérie*, un peu-
ple immense mit un genou à terre, & se releva
avec énergie à ces mots: *aux armes citoyens!* Pen-
dant qu'on plaçoit les étendards de la tyrannie aux
pieds de la deesse de la France, le citoyen Dor-
feuille adressa la parole aux assistans. « Quand vous
aviez un roi, dit-il, vous étiez toujours vaincus; au-
jourd'hui que vous vous gouvernez vous-mêmes,
vous êtes vainqueurs. Anselme vous l'annonce par

ma bouche. Le tyran de Sardaigne est à l'agonie ; dites un mot , il est mort. Je vous apporte aujourd'hui ses drapeaux ; ordonnez, citoyens, & dans six semaines Anselme vous enverra son trône. »

— Le club de Nice voulut couronner ce général. Un cri unanime se fait entendre : *Qu'Anselme soit fait maréchal de France !* — « Camarades, que faites-vous, s'écrie-t-il ? que demandez-vous ? des hochets de l'ancien régime ? je les méprise, &c. »

Paris. Les 9 émigrés condamnés ont été exécutés en moins d'un quart d'heure, sur la place de Grève, entre midi & une heure. Ils sont sortis des prisons sur trois charrettes, & se sont rendus au milieu d'une foule immense de spectateurs au lieu de leur supplice. Les six derniers ont vu la mort sans effroi. Les deux frères Godefroy se sont embrassés les larmes aux yeux, avant de monter à l'échafaud. Dumenil, capitaine d'Estershazy, a vu périr ses huit compagnons d'un œil sec & tranquille. Il a parlé au peuple, en protestant qu'il mourait pour son roi. Le ci-devant conseiller au parlement de Bordeaux a paru moins affecté à la vue du supplice, qu'à la lecture de son jugement.

Les quatre domestiques qui avoient été amenés avec les neuf émigrés, ont été renvoyés absous par le tribunal. Ils n'ont point été pris les armes à la main ; ils ont justifié qu'ils étoient sortis avec leurs maîtres, & qu'il leur avoit été impossible de rentrer en France, dans la crainte d'être sacrifié par les émigrés, qui s'arrogent le droit de vie & de mort sur leurs domestiques. Le peuple a vu avec satisfaction, ces jugemens d'absolution. Ils ont dû être élargis hier.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Séance du mercredi 24 octobre.

La commune de Pontoise a fourni aux frères Perrier, la matière nécessaire pour la fonte de deux pièces de canon. Elle demande une autorisation pour les enlever. Accordée.

On dénonce les administrateurs de l'Oise, qui négligent l'exécution des décrets pour la vente des biens des émigrés, & qui ont nommé pour administrer ceux de Condé, son ancien intendant, qui a ses deux fils dans l'armée des princes. Le ministre de l'intérieur en rendra compte.

Plus de 80 personnes accusées de complicité dans le vol du garde-meuble, ont fui & se sont retirées dans les départemens. On demande que le directoire du juré soit autorisé à en faire la recherche par-tout où il les trouvera. La question préalable invoquée est adoptée sur ce funeste projet.

Les prisonniers faits sur les ennemis sont si considérables que leur nombre engorge les villes où on les a fait passer. On autorise le ministre à les répartir dans différentes villes, au prorata de leur population.

Dans les pièces surprises à l'ennemi, on en lit une par laquelle un officier prussien fait passer deux ducats à son épouse, qu'il paroît beaucoup aimer, pour ses couches. Décret à l'unanimité, qui ordonne que la lettre & l'argent soient fidèlement transmis à l'épouse de Rosenberg.

Une lettre du duc de Wurtemberg, au roi de Prusse, lui fait part que Francfort se propose de remettre ses clefs de la ville à Custines, s'il se présente, & il demande pour lui, la permission de le retirer à Anspach.

Pour arrêter les invasions municipales, on décide qu'aucun officier municipal ne pourra se présenter dans les maisons royales, religieuses ou d'émigrés sans une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur sur celle de la municipalité du lieu où se trouvent ces maisons.

Lettre de Kellermann, qui annonce son entrée à Longwy. Il a fait arrêter les membres de la municipalité, qui avoient fait une délibération, portant défense aux citoyens de tirer sur l'ennemi. Le 23, Kellermann a fait tirer, dans toutes les places de son commandement, trois salves d'artillerie, pour annoncer la retraite de l'ennemi du territoire de la république.

Custine écrit à Biron qu'il espère prendre Mayence, & qu'il se met en mesure de faire sa retraite en bon ordre, s'il ne réussiroit pas.

Les commissaires de la convention rendent compte qu'ils ont trouvé dans l'arsenal d'Arras, 5 à 6 mille fusils qu'on avoit réformés comme vieux, mais très en état de servir. Les fusils y étoient entassés sur le sol comme le seroient des bûches. Ils demandent un nouveau régime pour les arsenaux.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.